

qui établissent que l'inculpé est atteint de psychopathie criminelle sexuelle. Il n'y a plus de doute sur le sens de l'avis. Il n'est plus possible d'entendre que l'avis doive renfermer tous les témoignages qui seront soumis, ni autre chose du genre.

M. DIEFENBAKER: Avant d'aller plus loin, le ministre donnerait-il le texte du projet d'amendement?

Le très hon. M. ILSLEY:

Que si le fonctionnaire compétent de la cour a donné au délinquant un avis, d'au moins sept jours, que ces témoignages seront soumis.

Si le texte est satisfaisant, j'inviterai quelqu'un à le proposer.

M. KNOWLES: A titre de précision,—les témoignages dont il est question au paragraphe 4 que vient de proposer le ministre ne peuvent être fournis que par au moins deux psychiatres, ainsi que le prévoit le paragraphe 2?

Le très hon. M. ILSLEY: C'est juste.

M. KNOWLES: C'est tout ce que vise la disposition?

Le très hon. M. ILSLEY: Oui, il faut au moins deux psychiatres. L'autre modification se trouve au paragraphe 8. Je suis d'avis que les mots "à l'objet de ses désirs irrépressibles", à la 17e ligne, soient supprimés et remplacés par "à une personne."

M. DIEFENBAKER: Comment se lirait alors le paragraphe?

Le très hon. M. ILSLEY: Ainsi qu'il suit:

8. Dans le présent article, l'expression "atteint de psychopathie sexuelle criminelle" désigne un individu qui, d'après son inculpation en matière sexuelle, a manifesté une impuissance à maîtriser ses impulsions sexuelles et qui, en conséquence, est susceptible d'attenter ou d'infliger autrement une blessure, une perte, une douleur ou un autre mal à toute personne.

M. SMITH (Calgary-Ouest): De toute façon l'article vise ainsi hommes et femmes. La modification a du bon.

Le très hon. M. ILSLEY: Je prie donc mon collègue, le ministre des Travaux publics, de présenter les deux amendements proposés.

L'hon. M. FOURNIER: Je propose les amendements.

(Les amendements sont adoptés.)

Les articles ainsi modifiés sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

SUBSIDES

INONDATIONS DU FRASER, EN C.-B.—LOGEMENT DES DÉPUTÉS PENDANT LA SESSION

L'hon. ALPHONSE FOURNIER (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

LES INONDATIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. JAMES SINCLAIR (Vancouver-Nord): Monsieur l'Orateur, le moment est on ne peut mieux choisi pour faire quelques remarques sur les inondations du Fraser, question très importante, non seulement pour les habitants de la Colombie-Britannique, mais aussi pour ceux de tout le pays. Tout d'abord, non seulement à la Chambre mais dans tout le pays, on semble très peu au courant de la nature des inondations. La crue de tous les cours d'eau se produit tous les ans en Colombie-Britannique; elle a pour cause les abondantes chutes de neige de l'hiver et la fonte qui se produit le printemps. Aussi, tous nos principaux cours d'eau débordent-ils chaque année.

Les inondations, on le comprend, ont rendu nos basses terres et nos deltas très fertiles, à cause des alluvions qu'elles déposent. C'est pour cela que, malgré les inondations, les agriculteurs ont jeté leur dévolu sur les belles terres basses; pour se protéger contre les inondations, ils se sont construits des digues qui sont, dans la plupart des cas, il va sans dire, des aménagements d'intérêt très localisé, œuvres des particuliers, des municipalités ou de la province. Ces inondations ordinaires ne sont pas du ressort du gouvernement fédéral; elles intéressent les localités en cause.

Mais il n'en va pas de même, cette année, des inondations du Fraser. Trois éléments se sont réunis pour faire des inondations de ce fleuve et de ses tributaires une catastrophe presque sans égale dans l'histoire de la Colombie-Britannique. Des chutes inusitées de neige sont tombées sur les quatre principales chaînes de montagnes: la Chaîne de la côte, les Cascades, les Selkirk et les Rocheuses. Cela aurait suffi à provoquer un écoulement très abondant. En deuxième lieu, cette année le printemps a été frais et tardif. Nous avons eu très peu de chaleur de nature à faire fondre la neige; cette eau se serait facilement écoulée dans la rivière. Et enfin, il y a trois ou quatre semaines, nous avons eu des journées de chaleur excessive, atteignant 80, 90 et même 100 degrés à l'intérieur de la Colombie-Britannique. N'importe lequel de ces trois facteurs aurait produit les inondations dont nous avons été victimes. Cependant, les trois à la fois ont contribué à créer des inondations